

WILLER-SUR-THUR



APPEL A CANDIDATURES
Location de terrain agricole

Le présent appel à candidature porte sur la location d'une parcelle de terrain agricole de 60 ares située sur le ban de la commune de WILLER-SUR-THUR, lieudit "Loeffelbachmatten" et cadastrée Section 11 n° 71/38 (en partie).

La location de ce terrain sera formalisée par la signature d'un bail rural soumis au statut du fermage et selon les critères d'attribution suivants (fixés par délibération du Conseil Municipal du 24 août 2021) :

Critère n° 1 :

Exploitants qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs

Critère n° 2 :

Exploitants de la commune répondant aux conditions de capacité professionnelle et de superficie visées à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Critère n° 3 :

Exploitants louant déjà des terres sur la commune

Critère n° 4 :

Exploitants personnes physiques

Critère n° 5 :

Commercialisation en circuit court

Critère n° 6 :

Surface déjà exploitée (priorité donnée à l'agriculteur ayant le moins de terres)

Les dossiers de candidatures devront parvenir à la Mairie de WILLER-SUR-THUR le lundi 25 octobre 2021 au plus tard et devront comporter :

- Un courrier de candidature motivé avec présentation du projet et de la situation du candidat
- Un relevé d'exploitation validé par la MSA
- Une attestation de capacité professionnelle
- Le cas échéant l'attestation de statut "Jeune agriculteur"

Fait à Willer-sur-Thur, le 25 août 2021
Jean-Luc MARTINI
Maire